



## travail sur plusieurs sites

Par **COCO55**, le **12/10/2010** à **17:26**

je travaille dans un laboratoire d'analyses médicales. mon patron s'est regroupé avec 4 autres laboratoires de 3 villes différentes. il m'a demandé d'aller travailler sur un de ces sites. doit-il me faire un avenant à mon contrat ? Puis-je prétendre à des indemnités kilométriques ? le trajet étant plus long, puis-je demander que le surplus de minutes que je fais pour me rendre à ce site me soit payées ou dois-je les récupérer ? puis-je avoir une prime de mobilité ? un prime de panier ? car je fais la journée continue .

pour le moment je suis la seule à qui on a demandé ce service mais mes collègues sont susceptibles d'y aller aussi.

merci

Par **P.M.**, le **12/10/2010** à **20:48**

Bonjour,

Il faudrait savoir si cette ville où vous devez aller travailler est dans le même bassin d'emploi ou si vous avez une clause de mobilité à votre contrat de travail...

Normalement tout e modification du contrat de travail doit^faire l'objet d'un avenant mais il faudrait savoir ce qu'il y est mentionné comme lieu de travail...

Vous pourriez essayer de négocier car normalement les trajets en voiture ainsi que le temps passé ne font pas l'objet de compensation...